

Un service dédié à la publication de vos annonces légales  
mail : [contact-legales@sudouest.com](mailto:contact-legales@sudouest.com)

[sudouest-legales.com](http://sudouest-legales.com)

Contact service

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :  
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce  
Réf. : L2404297  
est commandée pour paraître,  
sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Edition : Charente Libre**

**Département : 16**

**Date de parution : 4 octobre 2024**

Commune  
d'Aussac-Vadalle et de  
Nanclars

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Messieurs les Maires d'Aussac-Vadalle et de Nanclars vous informent de l'ouverture d'une enquête publique conjointe en vue d'aliénation de portions de chemins ruraux désaffectés N° 24, au lieu-dit Vignes de la Forêt et N°9 au lieu-dit bois de Villecion, et chemin dit « de la Forêt à Nanclars » au lieu-dit Vignes de la Forêt, ainsi que du changement d'assiette. **M. Jean-Pierre CHAGNON** est désigné en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairies de Nanclars et d'Aussac-Vadalle, **durant 15 jours du 21 octobre 2024 au 4 novembre 2024 inclus**. Un dossier sera disponible pour consultation dans chaque mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des deux mairies.

Les observations pourront être consignées sur un registre d'enquête ouvert à cet effet ou être envoyées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse d'une des deux mairies. Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Nanclars le **22 octobre 2024 de 10h00 à 12h00 et en mairie d'Aussac-Vadalle le 4 novembre 2024 de 14h00 à 16h00**.

Son rapport et ses conclusions seront envoyés aux deux mairies et seront tenus à disposition du public

Fait à Bordeaux, le 2 octobre 2024

L'éiteur du Groupe SUD OUEST

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.